

# Pourquoi et comment s'inscrire sur Mon Compte Formation ?

---



Des compétences  
au service de votre  
épanouissement  
professionnel !

ACCOMPAGNEMENT

FORMATION

COACHING

**MON  
COMPTE  
FORMATION**

# Pourquoi s'inscrire à Mon Compte Formation ?



Vous inscrire à Mon Compte Formation va vous permettre d'accéder à l'ensemble des services proposés dont :



Saisir et utiliser vos heures de DIF



Découvrir de combien d'euros vous disposez pour vous former



Trouver la formation qui correspond le mieux à vos besoins, en ligne ou près de chez vous



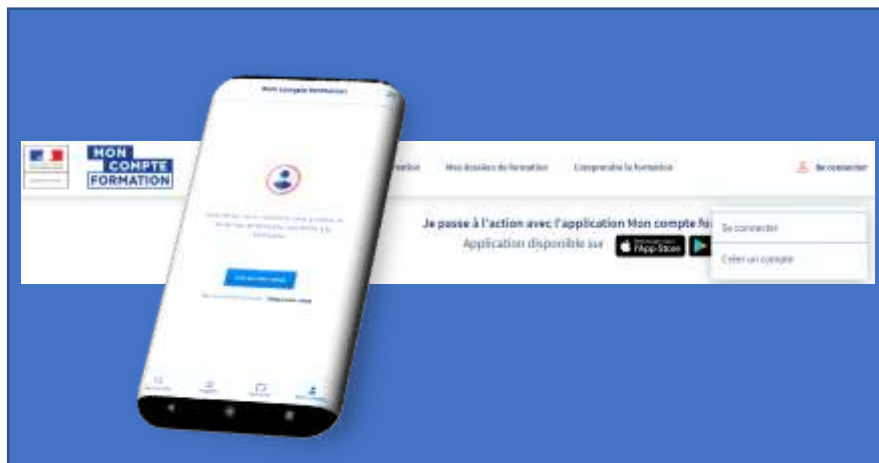
Réserver et payer votre formation avec vos droits formation

# Comment m'inscrire à Mon Compte Formation ?

- Site internet :

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)

- Appli mobile :



- **Etape 1** : Cliquer sur le bouton en haut à droite « se connecter »
- **Etape 2**: Cliquer sur le bouton « créer un compte »
- **Etape 3** : Renseigner les données personnelles obligatoires :
  - Numéro de sécurité sociale
  - Nom de naissance
  - Courriel
- **Etape 4** : Valider le contrôle de sécurité (captcha)
- **Etape 5** : Choisir un mot de passe composé de 8 caractères minimum, 1 majuscule, 1 minuscule et 1 chiffre



# Comment saisir et utiliser mes heures DIF ?

Le DIF ou Droit Individuel à la Formation correspond au dispositif de formation professionnelle en vigueur jusqu'au 1er janvier 2015 pour les salariés des secteurs public et privé, avant son remplacement par le CPF.

Moyennant l'accord de votre employeur, vous pouviez cumuler jusqu'à 20h de formation par an sur une période de 6 ans sans excéder 120h.

Si vous étiez salarié avant le 31 décembre 2014, vous disposez peut-être encore de droits DIF reportables sur votre compte formation.

# Puis-je encore utiliser mes droits DIF ?

Vos heures acquises au titre du DIF peuvent être utilisées pour financer une formation.

Vous devez cependant saisir le solde de ces heures avant le 31 décembre 2020 directement en ligne sur votre compte formation.

Le montant saisi fera l'objet d'un contrôle à la première demande de formation.

# Où trouver mon solde d'heures de DIF ?



**Vous trouverez votre solde  
d'heures DIF sur :**



Votre bulletin de salaire de décembre  
2014 ou janvier 2015 ;

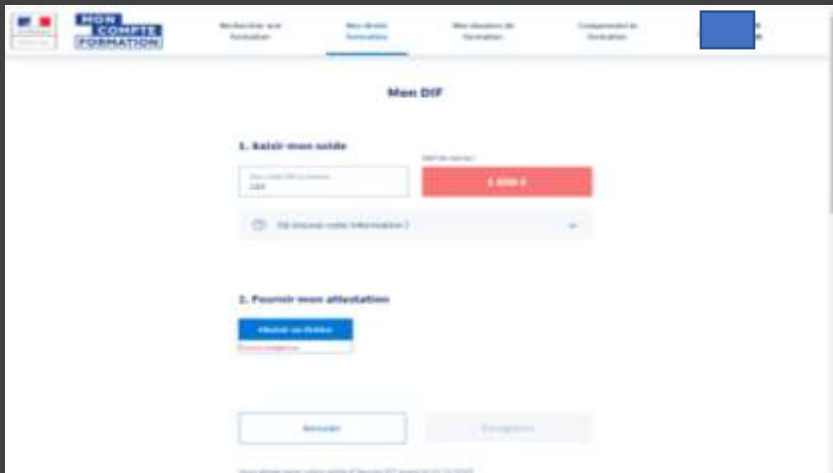


Une attestation de droits au DIF  
fournie par votre employeur ;



Votre dernier certificat de travail.

# Comment saisir mon solde d'heures de DIF ?



Les heures DIF sont converties au taux de 15€ de l'heure (ce taux est fixé par décret).

2

Saisir un montant arrondi à l'unité supérieure



Télécharger votre justificatif en pdf pour le site ou prendre une photo pour l'application



Enregistrez votre solde, celui est automatiquement crédité sur votre compteur en euros.